

Prix d'écriture des IUT

Édition 2023

Règlement

Article 1^{er}. Préambule

L'association des enseignants de communication en IUT décerne un « prix d'écriture des IUT » en partenariat avec l'IUT de Bordeaux et l'association des Directeurs d'IUT. Elle en délègue l'organisation à un comité d'organisation composé de deux de ses membres, enseignants d'expression-communication à l'IUT de Bordeaux : Sidonie Marty et Pascal Plouchard.

Ce prix d'écriture des IUT vise à récompenser des textes rédigés par des étudiants inscrits en IUT (BUT ou licence professionnelle) dans le cadre d'un atelier d'écriture organisé au sein des cours d'expression-communication.

Article 2. Objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques poursuivis par l'instauration de ce prix sont multiples.

- Il s'agit d'abord d'encourager les enseignants d'expression-communication à travailler l'écriture et la réécriture au sein d'un « atelier d'écriture », dont les nombreuses vertus pédagogiques ne sont plus à démontrer. Ce dispositif permet en effet de développer et d'améliorer la compétence scripturale des étudiants en contribuant à modifier la représentation trop souvent négative qu'ils ont de leurs propres capacités à s'approprier le langage en général et l'écrit en particulier. Ainsi, (re)prenant confiance, les étudiants peuvent-ils se lancer dans l'aventure de l'écriture, plutôt que dans l'écriture d'une aventure, pour reprendre la fameuse formule de Jean Ricardou.
- Il s'agit ensuite de travailler la langue en améliorant le matériau linguistique des étudiants – orthographe, syntaxe – autrement que par les traditionnels « exercices de remédiation » qui, pratiqués la plupart du temps de manière décontextualisée, comme « hors-sol », s'avèrent d'un intérêt pédagogique limité.
- Il s'agit également de valoriser les travaux des étudiants et leur implication par leur investissement dans une activité d'écriture personnelle et collaborative, d'écoute des autres sujets écrivains, et de tissage final des textes.
- Il s'agit enfin d'apprendre à mettre en œuvre des qualités demandées ou imposées par une forme ou un genre textuel, par exemple celle d'argumenter ou celle de rédiger avec précision et concision, des qualités d'expression écrite expressément recherchées dans la sphère professionnelle ; ce qui explique le choix d'un format d'écriture bref, emprunté aux genres de presse ou à d'autres genres littéraires.

La forme d'écriture que prend la cinquième édition de ce prix consiste à rédiger un édito intime sur nos raisons de vie.

Article 3. Consignes d'écriture

Les étudiants concourant à ce prix sont appelés à rédiger un texte répondant à la consigne d'écriture définie par le comité d'organisation. Si l'enseignant souhaite faire travailler l'écriture collaborative, une équipe de deux étudiants est autorisée à concourir.

Le thème retenu pour l'édition 2023 est : **Intime édito : nos raisons de vie**

Guerre en Europe, guerre dans nos partis, feux de nos forêts, feux de nos glaciers, pollution endémique, urgence climatique. Le compte à rebours a démarré.

— *Fête, drôle de fête, drôle de défaite*, impossible équation.

Nos vieux esprits sont fatigués, nos jeunes têtes en ébullition.

— *Je vois à l'intérieur des images des couleurs, qui ne sont pas à moi, qui parfois me font peur.*

— « J'veux pas d'enfants, y'en a déjà trop sur la planète ». Alors, « à quoi bon agir ? À quoi bon être *des conquérants de l'inutile*. Après nous le déluge, et, en attendant l'effondrement, surconsommons jusqu'au bout de nos nuits ».

S'il y a un moment dans nos histoires singulières, dans chaque parcours de vie, n'est-ce pas maintenant qu'il faudrait faire une halte, et réfléchir à nos raisons de vie ? Car chacun sait au fond que l'àquoibonisme et la fuite en avant de la logique hyperconsommériste n'ouvriront pas de voie, ne mèneront qu'à l'inconfort intérieur, au dépit et au découragement.

Quel sens donnons-nous à notre vie ? Quelles sont nos raisons de vie ? N'est-il pas temps de « *mettre au jour la racine de nos désirs. La sortir de terre, secouer la poussière et tenter d'y voir clair* » (Stéphanie Bodet) ? Chacun peut s'emparer de pouvoirs d'agir, et ressentir le « *sentiment d'exister, qui consiste à être en accord avec la façon dont se déroule [sa] vie* » (Robert Neuburger). Sentiment d'intensité variable, car « *chacun vit sa vie avec l'intensité qu'il a choisie* » (Emmanuel Faber).

Les auteurs dresseront donc dans un premier temps une liste des raisons de vie. Puis, ils en développeront une ou deux qu'ils souhaitent suivre et mettre en œuvre dans leur vie, ou qu'ils expérimentent ou ont déjà expérimentées au quotidien. La narration de vécus des auteurs accompagnera l'argumentation. Dernière consigne : comme un musicien de jazz qui insère dans son solo une citation d'un thème musical connu, les auteurs émailleront leur production de citations extraites de chansons ; citations qui contribueront à élaborer la structure du texte.

Critères de sélection

Discours écrit à la 1 ^{re} personne
Liste des raisons de vie
Raisons de vie développées
Mélange de séquences narratives et argumentatives
Citations de paroles de chansons insérées dans le texte, contribuant à élaborer la construction générale de la réflexion (références indiquées en fin de texte)
Créativité, originalité, humour, fantaisie
Qualité de la langue
Volume : 5500 signes espaces non compris, soit environ deux pages

Critères de présentation

Le texte doit être écrit en noir, police Arial 12, interligne 1,15 et marges de 2 cm.

Bibliographie

Bodet S. (2016). **À la Verticale de soi**, Editions Guérin, Paulsen

Faber E (2021). **Ouvrir une voie**, Editions Guérin, Paulsen

Neuburger R. (2012). **Exister, le plus intime des sentiments**, Petite Bibliothèque Payot

Lionel Terray (2020). **Les conquérants de l'inutile**, Editions Guérin, Paulsen

Extraits de paroles de chansons :

Juliette Armanet, À **la folie** (2017)

Téléphone, **La bombe humaine** (1979)

Article 4. Inscription

L'enseignant d'expression-communication d'un IUT qui souhaite faire concourir ses étudiants à ce prix adresse simplement un email à pascal.plouchard@u-bordeaux.fr, avant le 30 janvier 2023, en précisant :

- le nombre d'étudiants concernés ;
- le nom de l'enseignant ;
- la spécialité du BUT.

Par son inscription, l'enseignant d'expression-communication s'engage à faire travailler ce sujet d'écriture en classe, sous la forme d'un « atelier d'écriture » qu'il animera lui-même. Il s'engage donc à ne pas recourir à l'appui technique d'un intervenant extérieur (un écrivain par exemple).

Article 5. Envoi des textes et présélection

L'envoi des textes au comité d'organisation se fera par courriel entre le 10 et le 14 avril 2023.

L'envoi sera adressé au comité d'organisation à l'adresse suivante : pascal.plouchard@u-bordeaux.fr

L'envoi par courriel portera comme objet la mention suivante :

« Prix d'écriture des IUT édition 2023 : nom de l'enseignant, spécialité, IUT »

Le dossier comprendra, en pièce jointe deux fichiers regroupant l'ensemble des textes signés. Attention : ne pas envoyer 10 fichiers comprenant dix textes, mais un seul dossier comprenant les dix textes édités les uns à la suite des autres.

Seront notés en début de texte les prénoms et noms de l'étudiant (ou les deux noms). Chaque texte sera numéroté (de 1 à 10 au maximum).

Le fichier sera nommé de la manière suivante :

« Prix-Écriture-IUT_2023_nom de l'enseignant_iut_spécialité.docx »

Un fichier un format PDF sera également envoyé.

« Prix-Écriture-IUT_2023_nom de l'enseignant_iut_spécialité.pdf »

Le format Word est demandé pour des raisons pratiques de sélection en vue du jury final. Le format PDF constitue une sauvegarde.

Les textes soumis au jury du prix d'écriture des IUT sont limités au **nombre de dix pour un même enseignant**. L'enseignant organisera à sa convenance les modalités de présélection des textes à envoyer.

L'ensemble des textes sera soumis à un premier jury composé de plusieurs enseignants. Ce premier tour a pour but de sélectionner une partie des textes. Un deuxième tour sera effectué par le comité d'organisation pour ne garder que **20 textes**. Les 20 textes sélectionnés pour le jury final seront anonymisés par le comité d'organisation.

NB : le jury demande aux participants de bien respecter ces consignes. Le traitement des textes demande beaucoup de travail (effectué bénévolement) ; le respect des consignes facilite énormément ce traitement.

Article 6. Jury

Les membres du jury sont désignés par le comité d'organisation, selon des modalités qui lui sont propres.

Le jury de l'édition 2023 sera composé de :

- le président du jury : à définir
- Emmanuelle Bayamack-Tam, écrivaine, conseillère technique ;
- Quelques enseignants, membres de l'AECIUT, dont les membres fondateurs de ce prix.

Le jury se réunira en mai 2023. Ses délibérations relèvent du principe de la confidentialité.

Le jury décernera le prix d'écriture au trois meilleurs textes proposés. Le jury étant souverain pour désigner les trois lauréats, aucune réclamation n'est permise.

Article 7. Lauréats et devenir des textes primés

Une fois que le jury se sera prononcé, le comité d'organisation sera chargé d'avertir les lauréats, ainsi que leur enseignant. Les trois lauréats seront récompensés et recevront des cadeaux de la part de notre partenaire commercial. Il appartiendra aux IUT concernés d'organiser une cérémonie de remise des prix et d'en tenir informé le comité d'organisation en veillant à ce que leur communication internet et externe fasse bien mention des soutiens institutionnels et commerciaux.

Les textes primés seront lus par des étudiants lors des Rencontres de l'AECIUT, qui se dérouleront les 1^{er} et 2 juin 2023 », à Orléans. Ils feront également l'objet d'une publication selon les modalités fixées par le comité d'organisation.

Article 8. Droits de propriété littéraire et artistique

Il est entendu que les auteurs des textes sélectionnés soumis au jury déclarent être les titulaires des droits de propriété littéraire et artistique et garantissent, le cas échéant, à l'AECIUT la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis, contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques.

Article 9. Cession de droits des textes primés

Les auteurs primés cèdent à l'AECIUT les droits de propriété littéraire et artistique afférents aux contributions en vue de leur exploitation dans le cadre des Rencontres de l'AECIUT, ou autres événements générés par ce prix d'écriture, et dans les conditions ci-après définies.

La présente session est consentie pour la France et les pays francophones dans le cadre de la réalisation de tous les supports de communication interne et externe.

De son côté, l'AECIUT s'engage à assurer l'exploitation des droits cédés dans des conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral.

Conformément aux exigences de l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'AECIUT s'engage notamment à mentionner sur chaque reproduction ou représentation des contributions le nom et prénom de l'auteur, son département et son IUT de scolarisation avec la mention suivante : « Prix d'écriture des IUT ».

En revanche, l'AECIUT se réserve le droit d'adapter les contributions aux besoins de l'exploitation consentie (recadrage, numérisation, mise en forme, etc.).

La cession de droits de propriété littéraire et artistique vaut également pour la publication des textes primés, que ce soit sur le site de l'AECIUT ou de ses partenaires (y compris les IUT concernés) ou sur tout autre support.

Les auteurs n'obtiendront ni contrat d'édition ni rémunération pour cela.

Le comité d'organisation se réserve enfin le droit de publier des images des différents événements générés par ce prix d'écriture.

Article 10. Récompenses

- 1^{er} prix : 160 € en bons cadeaux et un ouvrage offert par la librairie Le vrai lieu, Gradignan
- 2^e prix : 120 € en bons cadeaux et un ouvrage offert par la librairie Le vrai lieu, Gradignan
- 3^e prix : 60 € en bons cadeaux et un ouvrage offert par la librairie Le vrai lieu, Gradignan

Article 11. Soutiens institutionnels

Le prix d'écriture des IUT bénéficie du soutien actif, sous des formes diverses et variées, des institutions suivantes :

- AECIUT (www.aeciut.fr)
- ADIUT (www.adiut.fr)
- IUT de Bordeaux (www.iut.u-bordeaux.fr)
- Librairie Le Vrai Lieu (www.librairie-levrailieu.fr)
- Mairie de Gradignan (www.gradignan.fr)

Article 12. Application du règlement

Le prix d'écriture des IUT est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce prix, à quelque niveau que ce soit, implique l'acceptation pure et simple, sans la moindre réserve, du présent règlement. Le bureau de l'AECIUT, responsable de la rédaction du présent règlement, charge le comité d'organisation de veiller à sa stricte application.